

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

Le conseil d'administration de la STAR réuni en date du 27 Août 2021 a arrêté les états financiers au 30 Juin 2021 qui ont fait ressortir un résultat net de 8,5 MDT au terme du premier semestre 2021 contre 6,3 MDT à fin Juin 2020, en progression de 34,9%.

En effet, au cours de l'année 2021 et malgré le contexte difficile fortement impacté par la crise sanitaire, la STAR a continué à ouvrir pour le déploiement de sa feuille de route stratégique visant le développement rentable de l'activité. Les axes stratégiques définis concernent l'assainissement du portefeuille, notamment la branche automobile, la diversification des activités, la maîtrise des frais généraux et la transformation et modernisation des outils de gestion.

En termes de chiffre d'affaires, la STAR a enregistré une baisse de 3,5%, soit un total de 202,9 MDT contre 210,3 MDT liées principalement à la baisse des souscriptions automobile (-9,6%). Hors branche automobile, les primes émises augmentent de 10,3%.

La baisse des primes émises de la branche automobile est liée aux actions de nettoyage et d'assainissement du portefeuille et au renforcement des mesures de surveillance.

Il est à noter que ces mesures sont d'un impact ponctuel, et la tendance baissière est en cours de résorption au cours de l'année 2021.

Les autres branches affichent un accroissement de leurs primes telles que la branche vie (+19,3%), Transport (+14,4%), Risques Techniques et divers (+3,6%), Incendie (+3,5%) et groupe maladie (+0,4%).

Les primes acquises affichent un léger accroissement de 0,4% par rapport à fin Juin 2020, soit 179,9 MDT au premier semestre 2021 contre 179,2 MDT à la fin de la même période de 2020.

Concernant la sinistralité, Les charges sinistres globales (hors frais de gestion des sinistres) enregistrent à fin Juin 2021 une augmentation de 24,9% par rapport aux réalisations au 30 Juin 2020 suite au retour à un rythme normal de l'activité par comparaison aux réalisations à fin Juin 2020 affectées par la crise COVID 19.

Au regard des incertitudes induits par la crise sanitaire, l'arrêté technique de la branche automobile a été réalisé en suivant les mêmes principes de prudence qu'au 31/12/2020.

La charge sinistre de la branche automobile enregistre une augmentation de 40,5% liée à un retour à une cadence normale de l'activité en comparaison avec le premier semestre 2020 qui a connu une baisse des fréquences et du nombre de déclarations sinistres suite à un confinement général de 6 semaines.

Aussi, la branche groupe maladie affiche un accroissement de la charge sinistre de 25% par rapport à fin Juin 2020 suite à l'augmentation des demandes d'indemnisations sous l'effet de la période de confinement général de 2020.

La branche vie, également, affiche un accroissement de la charge sinistre de 69,5% suite à un accroissement des déclarations sinistres.

Les autres branches montrent une baisse des charges sinistres telles que les risques techniques et divers (-55%), incendie (-44,4%) et transport (-120%) expliquées par la non survenance de sinistres importants au courant du premier semestre 2021 contre l'enregistrement de la survenance de divers sinistres importants au courant de la même période en 2020.

Quant aux charges de gestion, elles enregistrent une baisse de 7,8% par rapport aux réalisations à fin Juin 2020.

Cette baisse traduit une amélioration du ratio des frais généraux de 3,2 points suite à la maîtrise de la masse salariale malgré les augmentations salariales légales et conventionnelles. Il faut rappeler que la fin 2020 a connu la mise en place d'un plan de départ volontaire qui a été prolongé jusqu'à la mi 2021 et qui s'est traduit par une baisse des effectifs de l'ordre de 9%.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.